

La lettre

05
numéro

d'information



Bulletin de liaison du Mouvement des Assises Nationales du Sport
180, avenue Gaston Berger 59000 LILLE - Tél.: 03 20 58 91 80 - Fax: 03 20 58 00 75
Email : isabellec@luc.asso.fr - Site Internet : www.assisesnationalesdusport.fr

Edito

DE L'INTERET GENERAL BIEN COMPRIS

La loi actuelle régissant le sport dit clairement que celui-ci est d'intérêt général, et donc qu'il doit permettre à l'ensemble de la population d'avoir accès à la pratique des activités physiques et sportives. Les projets de réforme de l'Etat et des Collectivités mettent les acteurs de terrain dans une grande inquiétude.

Depuis deux ans au moins, les ANS ont débattu, lors de journées nationales, sur le thème de l'avenir des services publics du sport. Les prises de conscience et les inquiétudes devenant grandissantes, un nouvel espace de réflexions et d'actions s'est constitué, à l'initiative des ANS, pour s'opposer à l'abandon des moyens et des missions de service public des APS, et faire des propositions pour promouvoir la rénovation de ces services au niveau de l'Etat et des collectivités territoriales.

Le récent discours de Mme Rama YADE, nouvelle Secrétaire d'Etat aux Sports, dit d'entrée... «Non, l'Etat ne renoncera pas à son rôle, .../..., il continuera d'assumer sa mission de service public, il faut réinventer l'intérêt général». La suite de son discours laisse à penser que chacun a sa propre vision et définition de l'intérêt général :

- pour les acteurs de terrain, c'est permettre à l'ensemble de la population de pratiquer des activités physiques et sportives, dans un but de construction de l'individu, d'éducation et d'intégration.

- pour l'Etat, ce serait, semble-t-il, réguler le sport professionnel et ses dérives, favoriser l'organisation de grands événements, aider à construire de grands stades avec des investisseurs privés, privatiser l'INSEP..., bref : aider tout le sport business à faire plus de résultats et donc plus d'argent dont les retombées resteront dans les poches profondes des puissants.

Réinventer l'intérêt général, dites vous Mme la Secrétaire d'Etat aux Sports, volontiers, pourvu qu'il reste dans l'intérêt premier de la population, des plus jeunes à l'école aux plus aguerris dans les associations, tenant compte également de tous les pratiquants individuels, valides, non valides, seniors, convalescents ou simplement ceux qui en font pour le plaisir de se sentir bien dans leur corps et dans leur tête. Contribuer à la santé est aussi d'intérêt général.

S'il est question de refaire une loi, nous désirons fortement participer à l'élaboration de nouveaux services d'intérêt général.

PERSPECTIVES

Réforme des collectivités et service public du sport : quelle relation ?

De grandes réformes sont actuellement engagées :

- * La Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP)
- * La réforme de l'organisation institutionnelle de l'Etat, basée sur les différents échelons territoriaux : communes, régions, départements
- * La suppression de la taxe professionnelle, source de financement pour les communes.

La réforme des collectivités territoriales doit venir au Parlement en fin d'année 2009.

L'objectif central : augmenter la compétitivité des territoires et engager un nouveau mode de développement.

Les moyens :

* Remettre en cause les compétences des collectivités, notamment le principe de la compétence générale qui permet aux collectivités de prendre des décisions adaptées à leur situation pour répondre aux besoins de la population.

* Bouleverser la démocratie locale en regroupant les communes dans des agglomérations fixées par décret, en créant un nouvel échelon, les grandes métropoles et notamment le grand Paris, en limitant les compétences des départements à certaines missions décidées par l'Etat et placées sous l'autorité du préfet, en supprimant la moitié des élus locaux.

L'ensemble des réformes engagées (RGPP, collectivités, taxe professionnelle) sans oublier celles qui concernent le système de santé, et l'éducation, vont, si elles arrivent à leur terme, modifier profondément l'organisation et le financement des services publics, la vie démocratique locale et le rapport des citoyens aux décisions. Les élus locaux deviendraient peu à peu de simples exécutants de la politique de l'Etat. Les finances locales affaiblies ne pourraient plus faire face aux dépenses sans avoir recours aux impôts et aux emprunts supportés par les contribuables car les besoins sociaux, eux, ne disparaissent pas. Toute l'architecture des territoires, les solidarités, les coopérations seraient transformés.

La logique qui pilote a été résumée en une phrase par le Premier Ministre «*Elle consiste à remettre de l'ordre dans le désordre de la décentralisation*». En clair, il faut recentraliser, marginaliser les pouvoirs locaux et redonner au pouvoir central le rôle de tout diriger d'en haut. Pour cela, il faut démanteler les services publics et bouleverser la démocratie locale pour parvenir à développer de nouveaux marchés en mettant les territoires en concurrence.

Comme les besoins de la population ne peuvent pas être supprimés, on les confie de plus en plus au privé et aux intérêts marchands.

Et le sport dans tout cela ?

La réforme des collectivités inquiète l'ensemble du mouvement sportif. Le CNOF s'est exprimé : la suppression de la clause générale des compétences aurait des conséquences lourdes pour le sport. Si les régions ou les départements n'ont plus la possibilité de décider eux-mêmes de l'aide au mouvement sportif, c'est, par exemple, un milliard d'euros attribué chaque année par les Conseils Généraux aux équipements sportifs, qui risque d'être supprimé. Les conséquences pour les subventions attribuées par les Départements sont de même importance. Ce sont les services publics territoriaux qui seraient menacés.

Le 6 octobre 2009 à la Sorbonne, Madame Rama YADE a présenté son programme devant un large public de dirigeants sportifs et d'anciens ministres.

Voici quelques phrases extraites de son discours :

« Non, l'Etat ne renoncera pas à son rôle. Le Ministère des Sports n'est pas d'un autre âge. Il est né d'une volonté politique qui s'ancre dans une tradition de l'Etat Français, Etat régulateur, garant de l'intérêt général. J'ai proposé au Premier Ministre la rédaction d'un projet de loi pour affirmer ce rôle. Pour que notre Ministère continue à assumer sa mission de service public¹, il faut réinventer l'intérêt général.»

Dans le prolongement de la réaffirmation de ces principes, une série de projets concrets sont annoncés pour *« lutter contre la violence, contre la traite des mineurs et les dérives du sport business et de l'argent fou, en particulier dans le football. Pour développer la compétitivité de la France dans le sport de haut niveau avec l'organisation de grands événements, pas seulement dans le football, mais aussi en hand, basket, volley, escrime, judo, badminton, hockey, avec des grands stades et des grandes salles de sport.»*

En conclusion, *« Le Ministère des Sports, qui est aussi le Ministère de l'Education Populaire, est un Ministère très républicain. Il peut relever les défis.»*

Quels sont ces défis ?

Depuis deux ans, les ANS posent des questions et alertent :

Le 14 mai 2007, au lendemain de l'élection du nouveau Président de la République², les ANS ont adopté un Manifeste³. Sous le titre «2007-2012 : quelles politiques pour les APS ?», les ANS s'interrogent : Quel va être le rôle de l'Etat ? Quelle place aux régions, aux départements, aux communes ? Nous faisons l'hypothèse que la question clé pour comprendre les changements est celle du rôle de l'Etat.

1 Rappelons que le service public est une grande tradition dans la conception de la société française. C'est une question d'intérêt général pour que la population accède à divers services.. Pour cela, certaines activités doivent échapper à l'application de la logique marchande pour permettre, au plan financier, la mutualisation des moyens et garantir l'égalité de tous face à certains besoins : se soigner, s'éduquer, pratiquer des activités physiques éducatives font partie de ces besoins. Les services publics reposent sur des missions assumées par l'Etat. Elles sont définies dans un cadre juridique par la loi et des règlements qui fixent les conditions dans lesquelles certaines organisations privées peuvent participer à ces missions. C'est le cas pour le sport.

2 Au cours de la campagne électorale, des promesses importantes avaient été faites : tripler le budget des sports, augmenter les heures d'EPS à l'école primaire, doubler les heures au collège, mettre en place un grand Ministère Santé-Sport, réfléchir à la place des collectivités territoriales...

3 Le texte peut être consulté sur le site ANS

Les 7-8 décembre 2007, à Nanterre, une rencontre ANS a débattu des changements et abordé la question «des services publics pour les APS»

Le 30 mai 2008, à la Maison du Sport Français, une nouvelle rencontre réunit 65 participants pour débattre de l'avenir des services publics dans le domaine du sport, avec 4 intervenants : Messieurs P. COLLOMB, C. MIEGE, JL ROUGE, M. LEBLANC.

Aujourd'hui, les ANS participent à la mise en place d'un nouvel espace pour rassembler, organiser des débats, des actions, faire des propositions pour «refonder la place des APS et leur importance dans la société, pour la population, dans une perspective d'intérêt général garanti par un véritable service public du sport¹». Cet espace de rencontres et d'échanges réunit un éventail d'acteurs, du sport éducatif, associatif, fédéré, de l'éducation physique, des APS pour tous, des personnels de l'Etat et de la fonction publique, des élus, des syndicalistes. Tous refusent le démantèlement du Ministère Jeunesse et Sports, la remise en cause de ses missions et de ses moyens conduisant à l'abandon du service public du sport dans sa conception d'origine.

Les ANS ont pris connaissance, avec intérêt, de l'intervention de la nouvelle Secrétaire d'Etat aux Sports prononcée à la Sorbonne le 6 octobre 2009.

En nous référant au travail mené par les ANS depuis 1991, nous formulons quelques questions :

1. Pour atteindre l'objectif fixé par Mme Rama YADE, d'un Ministère capable d'assumer sa mission de service public : comment commencer par stopper le démantèlement en cours des structures et des moyens du Ministère actuel «né d'une volonté politique ancrée dans la tradition d'un Etat Français régulateur et garant de l'intérêt général ?»

2. Parmi les questions, soumises au parlement actuellement, certaines concernent le domaine sportif où l'intérêt général semble absent :

- * le financement des grands stades et installations pour les grands événements dans la politique d'équipements sportifs
- * l'ouverture d'un marché nouveau, celui des paris sportifs en ligne
- * le projet de réforme des collectivités territoriales
- * le projet de budget pour 2010.

Comment les décisions vont-elles permettre à la population de disposer de services publics performants ?

En raison de cette chaude actualité, les ANS vont prendre l'initiative d'organiser prochainement de nouvelles rencontres-débats pour discuter de ces questions en relation avec l'avenir du service public des Sports.

1 Un texte intitulé «Le sport est un droit» a été adopté le 29 septembre 2009. Il est disponible. Se renseigner auprès des ANS et des diverses organisations signataires.

A l'initiative du Comité de Pilotage des ANS, le 5 mai 2009, une rencontre a eu lieu avec 30 participants issus d'un éventail d'organisations membres ou non des ANS.

Objectif : discuter de la façon d'agir ensemble contre le démantèlement du service public du sport et pour refonder un véritable service public des APS, garantissant l'accès de tous aux possibilités de pratiquer librement le sport, au sens large, compétitif ou non.

Le 23 juin 2009, une nouvelle rencontre a eu lieu avec 27 participants. Dans le prolongement du 5 mai, elle a décidé la rédaction d'un texte fondateur pour la mise en place du nouvel espace.

Le 29 septembre 2009, le texte a été adopté. Il constitue le premier acte pour ouvrir la voie à des débats, des actions, des propositions à faire, pour refonder la place des APS dans une perspective d'intérêt général pour toute la population.

Un premier groupe de signataires du texte s'engage dans ce sens. Il comprend une quarantaine de responsables divers et une vingtaine d'organisations nationales ou locales.

Il s'agit d'un premier rassemblement qui va s'élargir, regroupant des acteurs du sport, éducatif, associatif, fédéré, de l'éducation physique, des activités physiques pour tous, des personnels de l'Etat et de la fonction publique, des élus, des syndicalistes.

Tous s'opposent à l'abandon des moyens et des missions du service public des sports du niveau national au niveau local.



LE SPORT EST UN DROIT

Des acteurs, du sport éducatif, associatif, fédéré, de l'éducation physique, des activités physiques pour tous, des personnels de l'Etat, de la fonction publique territoriale, des élus, des syndicalistes n'acceptent pas l'abandon du service public du sport et vous invitent à agir.

Un espace d'actions et de propositions est lancé depuis le 29 septembre 2009.

L'accès de la population à un service public du sport est un droit

Les activités physiques et sportives sont essentielles à la formation et à la santé de l'être humain à toutes les étapes de sa vie. Elles contribuent à son épanouissement social, physique, mental. Au nom de cette nécessité sociale, le domaine de l'éducation physique et des pratiques d'activités physiques et sportives est considéré en France, depuis les années 1960, comme relevant de l'intérêt général et d'un service public.

Des évolutions interpellent

A partir des années 1980, des changements importants sont intervenus dans l'organisation du sport et les formes de pratiques. Le «sport», devenu mode de vie, recouvre désormais un éventail très large de pratiques. Ce succès s'est accompagné d'une forte professionnalisation et commercialisation d'un domaine jusqu'alors essentiellement amateur et associatif. Des questions sont devenues plus vives concernant la violence, le dopage, la corruption, la marchandisation. Une crise morale s'est installée.

Ces évolutions questionnent le mouvement associatif et tous les acteurs publics confrontés aux demandes de la population. Des millions de jeunes, de femmes et d'hommes restent aujourd'hui privés d'accès aux pratiques. Le besoin d'un service public rénové n'a jamais été aussi fort.

L'Etat se désengage

De nombreux faits témoignent de l'abandon par l'Etat du service public du sport.

- le démantèlement du Ministère, des DDJS, des CREPS est lancé
- quelques sports professionnels reçoivent des soutiens sans commune mesure avec ceux consacrés à l'effort d'encouragement à la pratique de la majorité de la population
- priorité est donnée à un sport de haut niveau coupé de la pratique de tous
- l'éducation physique et sportive à l'école, le sport scolaire et universitaire sont affaiblis
- la vie associative sportive, faute de moyens, est en danger
- l'intervention des collectivités territoriales dans le sport est menacée

Agissons ensemble

N'acceptons pas cette situation.

Ouvrons un espace d'actions et de propositions, visant à refonder la place des APS, leur importance dans la société, dans une perspective d'intérêt général.

Mobilisons-nous pour la construction d'un véritable service public du sport.

Le sport est un droit pour toutes et tous

LE SPORT EST UN DROIT

Une première initiative publique
est programmée

LE MARDI 24 NOVEMBRE 2009
à 18h30

dans la salle des fêtes de la Mairie
du 14ème arrondissement de Paris

12 rue Durouchoux
Métro Mouton Duvernet
ou
RER Denfert Rochereau

Il s'agit d'organiser un premier débat sous forme de table ronde, sur un sujet d'actualité en relation avec le Budget des Sports 2010 et la réforme des collectivités territoriales. Et, à cette occasion, de présenter le nouvel espace, ses objectifs, son fonctionnement et le sens de son activité.

Cette première réunion publique est largement ouverte à toutes les organisations et personnalités intéressées par l'enjeu mis en débat.

Contact : lesportestundroit@gmail.com

Au moment de la rédaction de cette Lettre, une soixantaine de personnes et une vingtaine d'organisations ont signé «Le sport est un droit».

LES ANS SONT TOUJOURS DANS L'ACTION... MAIS SANS MOYENS !

Comme toute association, les ANS présentent chaque année un plan d'action qui est présenté au Secrétariat aux Sports avec une demande d'accompagnement.

Pour 2009, les deux journées nationales habituelles étaient prévues, mais en plus, l'utilité d'un grand rassemblement ayant émergé au cours des débats de l'assemblée générale et des journées thématiques précédentes, celui-ci fut intégré au plan d'action.

En juin, une réponse fut obtenue du Directeur des Sports laissant supposer un possible accompagnement, mais suspendu à l'avis du CNOSF sur cette action. Celui-ci considérant «officieusement» que les ANS sont indépendantes et qu'il n'a pas de réponse à donner, il n'y a toujours pas de décision sur notre dossier.

A ce jour, compte tenu des évolutions de l'actualité - voir pages précédentes - un rendez-vous a été demandé au Directeur des Sports.

Quoi qu'il en soit, les ANS veulent continuer les débats sur les sujets d'actualité, et prépareront prochainement une nouvelle journée nationale pour analyser la réforme des territoires, dont le projet du gouvernement sera annoncé courant novembre.

C'est parti ! 17 décembre 2009 : Conférence Nationale de la Vie Associative

Trois ans après la première organisée «au lendemain de crise» - celle des banlieues - en 2006 par Jean-François LAMOUR, qui était Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la Jeunesse, a lancé «la concertation» pour la 2ème Conférence Nationale de la Vie Associative qui se tiendra le 17 décembre prochain en présence du Président de la République.

De crise, encore, il y a. Et elle est bien là, avec en plus des mutations et révisions administratives et financières de l'Etat, une réforme enclenchée des Collectivités et des politiques, ainsi que des applications de réglementations européennes tardives et attendues dans leur traduction et adaptation.

Pour le monde associatif, relais d'une opinion publique qui a le sentiment de ne pas être écoutée, les enjeux sont bien de rassurer et de sécuriser l'engagement des millions d'adhérents et de bénévoles, de salariés et de volontaires, qui font vivre des projets au service de l'intérêt général.

La vie associative ne peut pas devenir un sous-secteur public ou disparaître au profit d'un secteur privé lucratif. Il s'agit donc bien de se doter d'une véritable politique associative à la hauteur des attentes du monde associatif au cœur de la vie quotidienne.

Les travaux préparatoires portent sur :

- la place des associations dans la société et au sein du dialogue civil par une meilleure connaissance et expertise de la vie associative pour la promotion et la reconnaissance de l'engagement associatif bénévole et volontaire,

- la relation Pouvoirs Publics - Etat - Collectivités Locales - et Associations par des relations contractuelles clarifiées et consolidées pour la reconnaissance de la place des associations dans le pays et en Europe

- la reconnaissance de l'engagement associatif et du bénévolat.

Ces axes de réflexions et points de thématiques recensés, déjà prioritaires en 2006, constituent des fondamentaux d'une politique associative renouvelée que le monde du sport porte par ses engagements partagés.

Gageons que cette rencontre nationale explore et considère le poids et le rôle économique de ce que les associations sont, et d'une manière efficace et juste dans les crises que nous vivons, et pour l'avenir, alors qu'elles manquent de financements publics et privés aux fins de réaliser bien des missions au-delà de la délivrance de seuls services sociaux.

Pour en savoir davantage, suivre les travaux préparatoires et réagir : blog de la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) : <http://cpc.a.asso.fr/cva2009>

La LETTRE ANS

est conçue et rédigée par des bénévoles du mouvement des ANS. Elle est distribuée par nos soins et peut être reproduite sans autorisation préalable.

Responsable de rédaction :
Comité de Pilotage

Pour tous renseignements :
s'adresser au siège à Lille
E-mail : isabellec@luc.asso.fr

La Lettre des ANS
peut être consultée sur notre site